

CAPITALISATION

ÉLOQUENCE CAPITALISATION

UNE OFFRE RICHE
POUR DIVERSIFIER
VOS INVESTISSEMENTS

À la Banque Privée du Crédit Agricole, nous conseillons nos clients pour leur apporter une réponse adaptée à chacun de leurs besoins, à chaque étape de leur vie.

Proche de vous et fort d'une connaissance des marchés financiers, votre conseiller Banque Privée vous accompagne au quotidien pour valoriser votre patrimoine et donner du sens à votre épargne.

C'est dans cette optique que Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances, a conçu **Éloquence Capitalisation** ; un contrat de capitalisation multi support.

Ce contrat offre un large accès aux opportunités des marchés financiers. Il ne comporte pas de garantie de capital.

Accessible dès 10 000 euros, c'est une solution de placement à vos mesures pour bénéficier des avantages fiscaux du contrat de capitalisation et bien plus encore...

Votre Conseiller est à votre disposition pour toute information supplémentaire concernant Éloquence Capitalisation. N'hésitez pas à le contacter.

Pour plus d'informations et de conseils, rendez vous sur :
www.credit-agricole.fr/banque-privee



ACCÉDEZ À LA RICHESSE DES MARCHÉS FINANCIERS

ÉLOQUENCE CAPITALISATION MET À VOTRE DISPOSITION UNE LARGE GAMME DE SUPPORTS POUR GÉRER ET DIVERSIFIER VOS INVESTISSEMENTS : LE SUPPORT EN EUROS ET PRÈS DE 80 SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE.

Des supports proposés dans différentes classes d'actifs gérés par des sociétés de gestion reconnues : supports monétaires, obligataires, actions, diversifiés, immobilier, à fenêtre

Parmi ceux-ci, 2 supports gérés par Amundi permettent tout particulièrement de diversifier vos investissements :

■ **PREM Opcimmo**

L'objectif de gestion de ce support est de proposer une allocation d'actifs majoritairement investis dans le secteur de l'immobilier, principalement dans les immeubles de bureaux ainsi que dans des actifs financiers exposés à ce secteur de l'immobilier.

■ **Amundi Patrimoine**

Ce Fonds Commun de Placement combine une recherche de performance dans un environnement de taux faible avec une prise de risque mesurée.

Il a également pour objectif une performance nette annualisée de 5 % au-delà de l'EONIA capitalisé¹, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Son univers d'investissement est large et diversifié sans restriction de classe d'actifs, de secteurs ou de zones géographiques.

Un support bénéficiant de l'expertise des spécialistes de placements à long terme du groupe Crédit Agricole vous est également proposé

■ **Le support en euros**

Éloquence Capitalisation met à votre disposition un support sécuritaire libellé en euros : Actif Euro.

Ce support offre chaque année une participation aux bénéfices versée au 31 décembre, qui est définitivement acquise et permet une valorisation progressive et régulière de votre investissement².

La multigestion

Conçu pour vous faire bénéficier d'une gestion financière de qualité, Eloquence capitalisation a pour partenaires des grands noms de la gestion d'actifs : Amundi, DNCA Finance, Carmignac Gestion, Edmond de Rothschild Asset Management, Fidelity International...

La complémentarité des styles de gestion et du savoir-faire de ces sociétés partenaires vous permet une bonne diversification du capital et du risque.

VOS RÉFÉRENCES :

Référez-vous au guide des supports, annexe de la Notice d'information du contrat Eloquence Capitalisation pour consulter la totalité des supports en unités de compte proposés.

¹ Indice représentatif du taux monétaire de la zone euro.

² Hors frais de gestion et coût éventuel de la garantie complémentaire en cas de décès.

ADAPTEZ VOTRE CONTRAT À VOS OBJECTIFS PATRIMONIAUX

ÉLOQUENCE CAPITALISATION EST UN CONTRAT PARTICULIÈREMENT SOUPLE ET RICHE DE TROIS OPTIONS DE GESTION FINANCIÈRE DE QUALITÉ.

Vous êtes libre d'effectuer des versements et des arbitrages sur votre contrat, à votre gré, en décidant de la répartition de votre capital sur les différents supports qui vous sont proposés.

Vous pouvez également opter pour des versements réguliers dans l'objectif d'investir progressivement sur le contrat. Un moyen sûr pour lisser le prix moyen d'acquisition des unités de compte que vous aurez sélectionnées. Cette fonctionnalité peut être mise en place à tout moment et supprimée sur simple demande.

Le capital reste disponible : vous pouvez à tout moment effectuer des rachats partiels ou le rachat total de votre contrat.

Pour toutes les opérations concernant votre contrat Éloquence Capitalisation, votre Conseiller du Crédit Agricole reste votre interlocuteur privilégié : il saura vous guider pour vous faire profiter des opportunités les plus favorables des marchés financiers dans le respect de vos objectifs.

VOTRE INFORMATION : Dans le cadre de votre contrat Éloquence Capitalisation, vous recevrez chaque année un relevé, précisant la valeur de rachat de votre contrat et sa répartition entre les supports.

GAGNEZ DU TEMPS AU QUOTIDIEN AVEC VOTRE ESPACE DÉDIÉ SUR INTERNET

Vous pouvez consulter le détail des informations relatives au contrat dans l'espace sécurisé de votre banque-en-ligne : valorisation du contrat et des supports d'investissement, historique des opérations réalisées. Vous pouvez également réaliser certaines opérations en ligne : arbitrages, versements libres, mise en place et modification des versements réguliers.

De quoi gagner du temps dans la gestion de votre contrat !

Comment y accéder ?

À partir de l'espace sécurisé de votre banque-en-ligne cliquez sur :

- la synthèse client bancaire,
- la rubrique « Assurance vie, retraite et prévoyance ».

Sécurisation, dynamisation ou optimisation ? À chacun sa personnalisation en termes de gestion

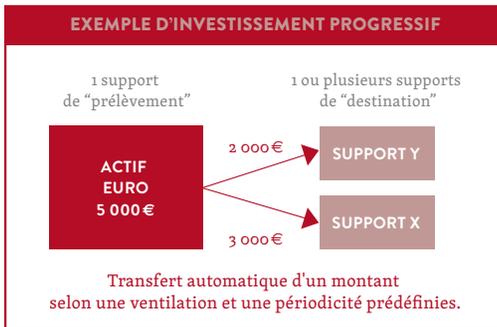
Pour vos options de gestion financière, la souplesse est aussi de mise. Ainsi, vous êtes libre de changer d'option quand vous le souhaitez, en fonction de l'évolution de votre situation ou des changements de conjoncture. Vous pouvez aussi revoir à tout moment les paramètres fixés lors de la mise en place d'une option.

Les trois options de gestion financière

■ Option d'investissement progressif

Cette option vous permet de diversifier progressivement votre investissement grâce à un arbitrage automatique d'un support de sécurisation vers des supports en unités de compte présentant un plus fort potentiel de performance (en contrepartie d'un risque plus élevé).

L'investissement progressif sur ces supports permet d'atténuer les effets liés aux variations des marchés financiers.



■ Option de stop-loss relatif¹

Cette option vous offre la possibilité de limiter les moins-values éventuellement constatées sur un support en générant un arbitrage automatique de l'ensemble du capital constitué sur celui-ci vers un support plus sécuritaire.

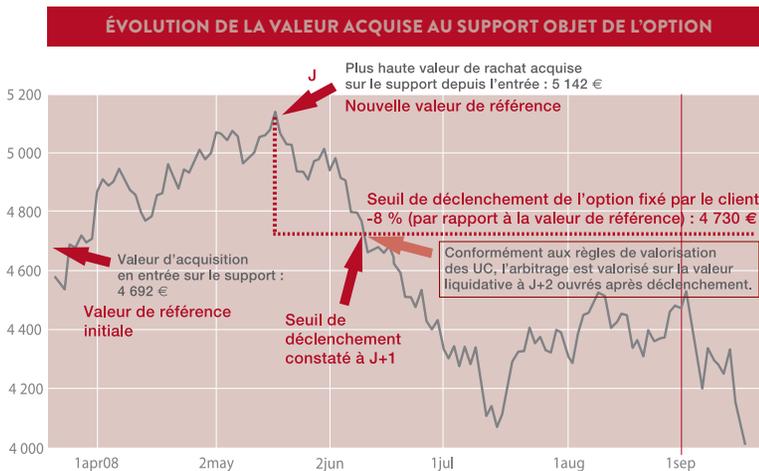
Cet arbitrage est réalisé :

- à partir d'un taux de moins-value que vous aurez préalablement fixé,
- en référence à la valeur la plus haute atteinte par le support sur la période considérée.

Le stop-loss relatif vous épargne donc un suivi constant de l'évolution de vos supports en unités de compte et sécurise le capital investi.

■ Option de sécurisation de la plus-value

Cette option – qui peut-être combinée à l'option de stop-loss relatif – vous donne les moyens de consolider régulièrement les performances réalisées sur certains supports de votre adhésion en les transférant vers un support de sécurisation.



La combinaison des options stop-loss relatif et sécurisation de la plus-value sur un même support en unités de compte, permet d'encadrer, à la hausse et à la baisse, les performances de ce support comme l'illustre l'exemple ci-contre.

¹ Limitation des pertes.

BÉNÉFICIEZ DE LA FISCALITÉ DES CONTRATS DE CAPITALISATION ET BIEN PLUS ENCORE

ÉLOQUENCE CAPITALISATION VOUS FAIT BÉNÉFICIER DE LA FISCALITÉ PRIVILÉGIÉE DES CONTRATS DE CAPITALISATION AU TITRE DES RACHATS, MAIS ÉGALEMENT AU TITRE DE L'ISF.

Fiscalité en vigueur au 1^{er} juillet 2014

En cas de rachat et de règlement au terme, les produits de placements sont soumis à l'impôt sur le revenu selon votre choix, soit au taux du Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL), soit en intégrant les produits de placement dans votre déclaration de revenus.

Le taux de PFL est de :

- 35% si un rachat intervient avant 4 ans,
- 15% s'il intervient entre 4 et 8 ans,
- 7,5% au-delà de 8 ans.

Et quel que soit votre choix d'imposition (PFL ou déclaration de revenus), à partir de 8 ans, la fiscalité de votre contrat devient optimale...

En effet, les produits de placement sont alors soumis à l'impôt sur le revenu après un abattement annuel global pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du foyer fiscal de :

- 4 600 euros pour un célibataire,
- 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé et soumis à une imposition commune.

Les contributions sociales

Elles sont prélevées au moment du dénouement du contrat (rachat total ou règlement au terme), en cas de rachat partiel, ainsi que chaque fin d'année sur le support en euros du contrat et en cas de désinvestissement total de ce support par arbitrage. Si le rachat a pour cause une invalidité de 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale, les produits sont exonérés de contributions sociales.

Elles s'élèvent à 15,5% des produits de placement.

Impôt sur le revenu en cours de vie du contrat

Les produits financiers du contrat ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu tant que vous n'effectuez pas

de rachat. De même, vous n'êtes pas taxé si vous effectuez des arbitrages entre les différents supports.

ISF

L'administration fiscale admet actuellement que seule la valeur nominale du contrat de capitalisation soit déclarée (instruction fiscale du 31/08/1983 et doctrine administrative 7S-752 du 01/02/1991).

Dans ce cas, les intérêts et la plus-value du contrat Éloquence Capitalisation n'entrent pas dans l'assiette de calcul de cet impôt.

Transmission/Donation

■ De votre vivant

En tant que contrat de capitalisation, Éloquence Capitalisation peut, dans certains cas, faire l'objet d'une donation notariée. Cela vous permettra de bénéficier des avantages fiscaux et juridiques de la donation et de conserver l'antériorité fiscale du contrat, ceci pour en assurer la transmission de votre vivant.

■ À votre décès

En tant que contrat de capitalisation, Éloquence Capitalisation entre dans votre actif successoral à hauteur de la valeur de rachat au jour du décès et vos héritiers ont le choix entre garder ce contrat ou le racheter, tout en conservant l'antériorité fiscale s'ils décident de le garder.

A RETENIR : le montant des cessions résultant d'opérations d'arbitrage et de rachat sur le contrat n'est pas pris en compte dans le calcul des montants imposables au titre des cessions annuelles de valeurs mobilières.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Qui peut souscrire

- Une personne physique.
- Une personne morale (société civile soumise à l'impôt sur le revenu) sous certaines conditions.

Versements

- Initial : minimum 10 000 €.
- Libres : minimum 1 500 €.
- Réguliers :
minimum 100 €/mois ou 300€/trimestre
ou 600 €/semestre ou 1 200 €/an.

Arbitrages

- Montant transféré minimum : 1 500 €.

Rachats

- Rachats partiels :
 - Montant du rachat : minimum 1 500 €.
 - Solde du contrat : minimum 5 000 €.
- Rachat total : met fin au contrat.

Options de gestion financière

Les options d'investissement progressif, de sécurisation de la plus-value et de stop-loss relatif peuvent être souscrites à tout moment¹.

Valorisation des supports en unités de compte

Évolution de la valeur liquidative et attribution d'unités de compte supplémentaires pour les supports distribuant des dividendes.

Rémunération du support en euros

Participation aux bénéfices (PAB) versée annuellement.

Frais

- Sur versements : limités à 4%.
- Sur arbitrages : 0,50% du montant transféré.
- Sur rachats : néant.
- Sur encours :
 - supports en unités de compte : 0,96% ;
 - sur Actif Euro : 0,80% maximum.
- Autres frais :
Les supports financiers peuvent supporter des frais qui leur sont propres.

¹ Sous réserve des modalités prévues au contrat.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, UN LEADER EUROPÉEN

POUR VOUS, LA SOLIDARITÉ ET LA PUISSANCE FINANCIÈRE
D'UN GRAND GROUPE

Présent dans tous les métiers de la finance, le Crédit Agricole est la première banque de proximité en Europe par le PNB.

- 1^{er} gestionnaire d'actifs européen (777 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2013)¹
- 1^{er} bancassureur en France et en Europe²
- 2^e assureur vie en France³
- Acteur européen en Banque Privée

Pour vous, le meilleur de notre expertise

Le Crédit Agricole met à votre disposition un réseau d'experts : des conseillers en gestion de patrimoine, qui recherchent pour vous les solutions les plus adaptées à votre situation patrimoniale et à vos attentes. En liaison permanente avec les différentes filiales spécialisées du groupe, ils vous offrent un accès privilégié aux informations nécessaires à la valorisation de votre patrimoine.

Leurs compétences, tant sur le plan financier que juridique et fiscal, les qualifient tout particulièrement pour vous apporter un conseil patrimonial personnalisé de qualité.

Predica, la filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances offre aux clients du Groupe Crédit Agricole une gamme complète de contrats d'assurance vie et de prévoyance.

Avec un chiffre d'affaires de 26,4 milliards d'euros et 235 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2013 (+4,6% par rapport à 2012), Predica figure parmi les premiers intervenants dans le monde de l'assurance : premier bancassureur et deuxième assureur vie de France³.

Afin de répondre à vos exigences et vous garantir une véritable qualité de services, Predica innove sans cesse pour concevoir des contrats d'assurance proposant les meilleures opportunités d'investissement.

Amundi, partenaire de référence de Predica

Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A, développe et gère une gamme complète de placements financiers destinés aux épargnants particuliers et investisseurs professionnels ou institutionnels, dans plus de 30 pays. Avec plus de 800 milliards d'euros d'actifs sous gestion, Amundi est le leader français et européen de la gestion d'actifs³.

Amundi met à disposition de Predica des solutions d'épargne performantes, simples et transparentes dans le cadre d'une relation durable : Sicav et FCP couvrant toutes les classes d'actifs, offres de diversification immobilière, offres de capital investissement, offres d'optimisation fiscale.

1 Source : IPE «Top 400 global asset managers active in the European marketplace » publié en juin 2013, données à décembre 2012.

2 Sources : Argus, FFSA 2014.

3 Sources : Europerformance NMO, fonds ouverts domiciliés en France, mars 2014. Données périmètre Amundi Group au 30 juin 2014.

Document à caractère publicitaire, simplifié et non contractuel, achevé de rédiger en décembre 2014.

ÉLOQUENCE CAPITALISATION est un contrat de Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances. ÉLOQUENCE CAPITALISATION est un contrat de capitalisation en unités de compte, qui ne comporte pas de garantie en capital.

Les dispositions complètes du contrat ÉLOQUENCE CAPITALISATION figurent dans les Conditions Générales valant Note d'Information.

ÉLOQUENCE CAPITALISATION est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur le site : www.mentionscourtiers.credit-agricole.f

Predica, S.A. au capital de 986 033 325 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

PREM OPCIMMO est une action de l'OPCI OPCIMMO, SPICAV gérée par Amundi Immobilier, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 07000033. Société anonyme au capital de 15 666 374 euros. Siège social : 91-93, Bd Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France - RCS Paris 315 429 837.

Amundi Patrimoine est un FCP diversifié, géré par Amundi, Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036. Société anonyme au capital de 596 262 615 euros. Siège social : 90, Bd Pasteur - 75015 Paris Cedex 15 - RCS Paris 437 574 452.

